



DEPARTEMENT TECHNIQUE

Procès-Verbal n° 29

Réunion Restreinte du : **Mardi 05 avril 2022**

Présidence : **M. BOURICHA Guy**

Présents : **Mme BERNARDINI Laurence**
MM. ARROUB Amin (CTD DAP) - PATALANO Albert - GUILLAUME Loïc –
BAUMANN Frédéric - GERBY Hubert

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

- Traitement des feuilles de match

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Desideratas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF »

ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>



DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

Le Département Technique recherche des installations pour la manifestation suivante :

SAMEDI 18 JUIN 2022 : U6 à U9 – JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Pour les clubs ne possédant qu'un seul terrain : Déroulement sur toute la journée.

MATIN : U6 – U7 – APRES MIDI : U8 – U9 (ou inversement)

Pour les clubs possédant deux terrains : Déroulement sur la demi-journée.

MATIN ou APRES MIDI (selon votre disponibilité) : U6 à U9

Le club « Accueil » s'engage à :

- Mettre à disposition des vestiaires pour les équipes
- Prévoir le matériel pédagogique : coupelles, ballons, chasubles...
- Installer les terrains
- Organiser les rotations
- Prévoir l'encadrement (accueil des équipes, arbitrage, sécurité)
- Mettre à disposition une sono

Les clubs souhaitant organiser cette manifestation sont priés d'adresser leur candidature par e-mail au District du Var à secretariat@var.fff.fr

Pour tout renseignement que vous jugerez nécessaire contactez M. Amin ARROUB (CTD DAP) au 06 74 29 29 09

FESTIVAL FOOT PITCH U13 / U12

Du Samedi 02 avril 2022 au Complexe Sportif Léo LAGRANGE à TOULON

Le Département Technique remercie vivement TPM et le club de ASPTT TOULON pour la mise à disposition de leurs installations et leur concours pour le bon déroulement de la Finale Départementale FESTIVAL FOOT PITCH.

U13F / U12F

Equipes QUALIFIEES POUR LA FINALE REGIONALE

VAR 1 : SC TOULON

VAR 2 : HYERES FC

U13G / U12G

Equipes QUALIFIEES POUR LA FINALE REGIONALE

VAR 1 : GARDIA CLUB

VAR 2 : ENT SAINTE MAXIME PLAN DE LA TOUR

VAR 3 : HYERES FC

VAR 4 : RACING FC TOULON



CATEGORIE FEMININES U13 / U12 / U11-U10 / U8-U9

REPORT DE RENCONTRE

A jouer le 23 Avril 2022

U13F – CRITERIUM - EXCELLENCE

SC TOULON / FC PUGET SUR ARGENS du 05.02.2022 (24325172)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

ORIGINAL OU SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

U13F

1ère parution – Amende financière de 8 €

2^{ème} PHASE - Journée 5 du 26/03/2022

EXCELLENCE

SC TOULON / LE REVEST (24325186)

PRE EXCELLENCE

US LA CADIERE / LA VALETTE UA (24325215)

CATEGORIE GARÇONS U13 / U12 / U11-U10

U11G / U10G

Déroulement des plateaux 3ème Phase

Pour le déroulement des plateaux veuillez consulter le site District du Var > TECHNIQUE > PLATEAUX U10-U11 / U12-U13 ou cliquez sur le lien suivant :

<https://var.fff.fr/plateaux-u10-u11-u12-u13/>

Il est impossible de pratiquer des horaires particuliers (matin ou après-midi) pour les convocations des plateaux regroupant plusieurs équipes. Veuillez prendre vos dispositions pour assurer votre participation.

U13G / U12G

RENCONTRES FORFAITS

U12 Gaby ROBERT Poule A : Journée 5 du 26/03/2022 - Match FREJUS ST RAPHAEL / BRIGNOLES.

FREJUS SAINT RAPHAËL déclarant forfait pour cette rencontre (24434435).

Amende financière de 16 €.

U12 PRE EXCELLENCE Poule A : Journée 5 du 26/03/2022 - Match MY IDEAL SOCCER / FLASSANS.

FLASSANS déclarant Forfait pour cette rencontre (24450301).

Amende financière de 16 €.



FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

ORIGINAL OU SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

U13G

1ère parution – Amende financière de 8€
3^{ème} PHASE - Journée 5 du 26/03/2022

EXCELLENCE

Poule C :

24430100 PAYS DE FAYENCE / ET FREJUS SAINT RAPHAËL

HONNEUR

Poule A :

24444201 EFC LA SEYNE 3 / OLLIOULES US

2ème parution – Amende financière de 16€
3^{ème} PHASE - Journée 4 du 19/03/2022

HONNEUR

Poule B :

24431098 ELAN CAMPSOIS / AS LES VALLONS

24431100 FC LE MUY / FC GONFARON

3ème parution – Amende financière de 31€
3^{ème} PHASE - Journée 3 du 12/03/2022

Gaby ROBERT

Poule B :

24428659 O SAINT MAXIMIN 1 / ET FREJUS SAINT RAPHAËL

EXCELLENCE

Poule C :

24430091 MY IDEAL SOCCER / GARDIA CLUB 3

U12G

1ère parution – Amende financière de 8€
3^{ème} PHASE - Journée 5 du 26/03/2022

U12G GABY ROBERT

Poule A :

24434435 UA LA VALETTE / LE CANNET

Poule B :

24434472 O SAINT MAXIMIN / SC DRAGUIGNAN

U12G PRE EXCELLENCE

Poule A :

56971 LE MUY FC / O SAINT MAXIMIN

U12G HONNEUR

Poule A :

56713 AS SIGNES / AS SAINT CYR



Poule B :

56803 ELAN CAMPSOIS / ST TRANS

2ème parution – Amende financière de 16€

3ème PHASE - Journée 4 du 19/03/2022

U12G PRE EXCELLENCE

Poule A :

56964 O SAINT MAXIMIN / AS STE MAXIME

56967 PAYS DE FAYENCE / MY IDEAL SOCCER

3ème parution – Amende financière de 31€

3ème PHASE - Journée 3 du 12/03/2022

U12G PRE EXCELLENCE

Poule A :

56957 PAYS DE FAYENCE / SC ROUGIERS

56960 LE MUY FC / FLASSANS

ANNULATION D'AMENDE

P.V. N° 28 – Réunion du Mardi 29 Mars 2022

1ère parution – Amende de 8 €

U12G HONNEUR

Poule A :

56800 TRANS / FREJUS ST RAPHAEL

>>> Feuille de match transmise dans les délais.

FICHES « LICENCES » MANQUANTES

PLATEAUX U11G

NON RETOUR DES FICHES « LICENCES » PAR LE CLUB ORGANISATEUR

Amende financière de 20 €

3ème PHASE - Journée 4 du 26/03/2022

U11G EXCELLENCE

GARDIA CLUB – AC BERTHE

U11G PRE EXCELLENCE

CANNET DES MAURES

PLATEAUX U10G

NON RETOUR DES FICHES « LICENCES » PAR LE CLUB ORGANISATEUR

3ème PHASE - Journée 2 du 26/03/2022

U10G PRE EXCELLENCE

GARDIA CLUB

U10G HONNEUR

CALLAS CANTON – SAINT MAXIMIN - CANNET DES MAURES – FREJUS ST RAPHAËL – CUERS PIERREFEU

Prochaine réunion

Mardi 12 Avril 2022

Le Président : Guy BOURICHA